



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017**

## **Najat VALLAUD-BELKACEM présente les 16 engagements pour simplifier les tâches des directeurs d'école**

Les directeurs d'école assurent des missions essentielles au bon fonctionnement de l'école, à l'accueil des élèves, aux relations avec les parents et à l'animation de l'équipe pédagogique. Ils sont aussi au cœur de la mise en œuvre de la priorité donnée au premier degré pour mieux faire réussir les élèves. C'est pourquoi le métier de directeur d'école a fait l'objet depuis 2013 d'avancées majeures.

Leur régime de décharge d'enseignement a été rénové pour leur permettre de consacrer davantage de temps à leur fonction. Le volume de la décharge de rentrée scolaire des directeurs d'écoles de 2 classes et 3 classes est passé de 2 jours à 10 jours, soit une journée par moi. Une nouvelle décharge, d'un tiers de temps, a été créée pour les directeurs d'écoles de 8 et 9 classes qui ne disposaient que d'un quart de décharge.

La formation de tous les directeurs a été renforcée de 3 jours. Un tutorat des directeurs d'école nouvellement nommés par des directeurs expérimentés et volontaires a été mis en place.

Sur le plan financier, le régime indemnitaire a été revu et augmenté. L'accès à la hors classe est accéléré et les directeurs d'école sont éligibles à la nouvelle classe exceptionnelle.

Le référentiel métier publié en décembre 2014 actualise la définition de leurs tâches et de leurs responsabilités. Toutefois, de nombreuses tâches administratives, notamment la multiplication des enquêtes, viennent encore alourdir le travail des directeurs d'école et les détournent ainsi de leur mission première d'animation pédagogique et d'organisation de l'école. Plus de 15 000 contrats aidés étaient déjà mobilisés pour apporter une aide administrative aux directeurs d'école. Pour alléger plus encore leurs tâches, en simplifiant et en supprimant un certain nombre d'entre elles, un travail associant les directeurs d'école a été entamé en 2014 et a abouti aujourd'hui à présenter les « 16 engagements pour l'amélioration de l'exercice du métier de directeur d'école ».

Concrètement, ces 16 engagements sont regroupés en 6 axes (écoute des besoins des directeurs d'école et pilotage de la simplification de leurs tâches administratives, qualité de vie au travail, allègement et simplification des sollicitations, pilotage de la circulation de l'information, outils numériques nationaux, formation et accompagnement).

Ces engagements vont désormais être opérationnalisés dans les académies et des départements qui vont devoir simplifier les tâches des directeurs d'école.

---

### **CONTACTS PRESSE**

**Ministère de l'Éducation nationale**

T 01 55 55 30 10

[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)

<https://twitter.com/EducationFrance>